DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 MARS 2018

Délibération
n° 2018.03.048

Délégation de service public Eau Potable - SIAEP de la Boëme - Avenant n°2 de transfert du contrat

LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

DELIBERATION N° 2018.03.048

EAU	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - SIAEP DE LA BOËME - AVENANT N°2 DE TRANSFERT DU CONTRAT

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de La Boëme a délégué son service public de distribution d'eau potable à la société AGUR par un contrat qui a pris effet le 1er janvier 2015. Ce contrat a été modifié par avenant n°1 en date du 12 mai 2016.

Par arrêté préfectoral du 4 janvier 2018, il a été pris acte de la dissolution du SIAEP de la Boëme et de sa substitution par la communauté d'agglomération GrandAngoulême à compter du 1er janvier 2018.

En application de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus, GrandAngoulême se substitue au SIAEP de la Boëme pour toutes les clauses contractuelles définies par le contrat et son avenant.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 8 mars 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la BOËME,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer ledit avenant, ainsi que les actes afférents si nécessaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **23 mars 2018**	**Affiché le :** **26 mars 2018**

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

GrandAngoulême

Distribution d'Eau Potable
Territoire Boeme

AVENANT N°2

---

au contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable
ayant pris effet au 1er janvier 2015

ENTRE :

GrandAngoulême, représenté par son Président, Jean François DAURE, dûment accrédité à la signature des présentes par délibération n°……. du conseil communautaire en date du ……..., désigné dans le texte qui suit par l'appellation « GrandAngoulême ».

d'une part,

ET :

La société AGUR, représentée par Monsieur Pierre ETCHART et ci-après dénommée « le délégataire »

d'une part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le SIAEP de La Boème a délégué son service public de distribution d'eau potable à la société AGUR par un contrat qui a pris effet le 1er janvier 2015. Ce contrat a été modifié par avenant N°1 ayant pris effet le 12 mai 2016.

Par arrêté préfectoral du 4 janvier 2018 il a été pris acte de la dissolution du SIAEP de la Boème et de sa substitution par la communauté d'agglomération GrandAngoulême à compter du 1er janvier 2018.

Le présent avenant a pour objet de formaliser ce changement de collectivité.

<u>EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT</u> :

ARTICLE 1 – CHANGEMENT DE COLLECTIVITE

En application de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus, GrandAngoulême est substitué au SIAEP de la Boème pour toutes les clauses contractuelles définies par le contrat et son avenant.

ARTICLE 2 – ANNEXES

L'arrêté préfectoral visé en préambule est annexé au présent avenant.

ARTICLE 3 – DATE DE PRISE D'EFFET

Le présent avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du contrat initial et de ses avenants non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

A ANGOULEME	A
Le	Le
Pour GrandAngoulême	*Pour le délégataire*
Le Président,	
Jean François DAURE	